



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

Pré-inscriptions à la **MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4 session 2024**

Bureau DEC2
Examens professionnels et interministériels de niveau 4

Affaire suivie par Florence MALLEUS
04.72.80.66.38 / dec2-cb@ac-lyon.fr
94, rue Hénon BP 64571
69244 LYON CEDEX 04

Lyon, le 13 octobre 2023

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs
les candidats individuels
à la mention complémentaire niveau 4

Objet : Pré-inscriptions de la mention complémentaire niveau 4, session 2024.

Référence : arrêté rectoral du 2 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous présenter en qualité de candidat(e) individuel(le) à la mention complémentaire niveau4-session 2024.

J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions nécessaires à votre **préinscription** par Internet. Merci d'en prendre attentivement connaissance et de vous y conformer strictement.

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur le fait que toutes les dates portées sur les documents fournis sont impératives et qu'en vertu du principe d'égalité entre les candidats, aucune demande hors délai ne pourra être traitée.

C'est pourquoi, même en cas de difficultés, je vous engage vivement à vous préinscrire (ou vous faire préinscrire) même partiellement. Vous ferez ainsi partie de la base candidats et pourrez ensuite compléter votre dossier durant la phase de « confirmation de la pré-inscription »

UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION FINALISEE AU PLUS TARD le 17 novembre 2023, VOUS POURREZ DEPOSER VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR VOTRE ESPACE CYCLADES JUSQU'AU 1 décembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le recteur et par délégation
La directrice des examens et concours



Nathalie Confort

SOMMAIRE

- **Annuaire pôle mention complémentaire**
- **Calendrier & procédure Cyclades**
- **Notice d'information – aide à la préinscription**

- **Annexe 1 :** [liste des pièces à joindre à la confirmation d'inscription](#)
- **Annexe 2 :** [notification de situation d'un candidat](#)

VOS REFERENTS PAR SPECIALITES OUVERTES



- L'adresse générique dec2@ac-lyon.fr vous est prioritairement réservée.
- Groupement d'appels du Bureau DEC2 : 04 72 80 66 37
- Pour toute demande précise touchant à votre spécialité, veuillez directement vous adresser à votre référent métier

SPECIALITES	BUREAU	GESTIONNAIRE
ACCUEIL RECEPTION	DEC2	Melissa SID
ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS		Melissa SID
ANIMATION-GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF, option ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS		Melissa SID
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS OLEO-HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES (MIOP)		Melissa SID
TECHNICIEN ASCENSORISTE		Emilie BUISSON
TECHNICIEN EN ENERGIE RENOUVELABLE option A		Emilie BUISSON
TECHNICIEN EN ENERGIE RENOUVELABLE option B		Emilie BUISSON
TECHNICIEN EN RESEAUX ELECTRIQUES		Emilie BUISSON
TECHNICIEN EN SOUDAGE		Emilie BUISSON

Gestion des candidats en situation de handicap	Sylvie BOUILLARD dec-csh1@ac-lyon.fr / 04-42-80-60-79
---	---

CALENDRIER & PROCEDURE CYCLADES

Du 18 octobre 2023 au 17 novembre 2023

- **N'attendez surtout pas le dernier jour !**
- **Votre préinscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve).**

Les trois étapes de la préinscription :

Phase 1 : PREINSCRIPTION (Uniquement depuis un accès internet)

COMMENT ACCEDER AU SERVEUR ?

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

COMMENT SE PREINSCRIRE ?

VOUS DEVEZ CREER VOTRE COMPTE CYCLADES en suivant les informations portées dans le
« guide Cyclades candidats »

FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉINSCRIPTION PAR INTERNET



En fin de préinscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué.
Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre préinscription n'a pas été enregistrée

- NOTER SCRUPULEUSEMENT ce numéro (000-0) et le conserver.
- EDITER LE RECAPITULATIF DE LA SAISIE et le conserver.

Si vous souhaitez modifier votre préinscription par internet avant la clôture du serveur :

- connectez-vous sur votre compte Cyclades avant le **17 novembre 2023**.

Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PREINSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera générée. Vous devrez l'imprimer et la signer. Vous pouvez la retrouver à tout moment dans l'onglet « mes documents » de votre compte Cyclades.

Vous devez déposer cet imprimé dans votre espace Cyclades, éventuellement **corrigé, signé par vos soins et contresigné par votre représentant légal, si vous êtes mineur et accompagné des pièces justificatives demandées avant le 1 décembre 2023**.

Phase 3 : VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Votre dossier va être vérifié.

S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires, l'inscription est définitivement validée. Vous recevrez un courrier de confirmation.

En revanche, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service vous sera signalée pour mise en conformité ou information.

En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement apporter les pièces complémentaires par retour de mail.

Au-delà du 12 janvier 2024, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de la pré-inscription. CETTE ANNULATION VOUS SERA NOTIFIEE PAR COURRIER ET SERA SANS APPEL.

NOTICE D'INFORMATION, AIDE A LA PREINSCRIPTION

Sauf modification de l'application postérieure à cette notice, Il vous est proposé de cliquer sur votre académie de résidence puis :

☒ Trois codes départements : Ain (001) - Loire (042) - Rhône (069).

Vous devez sélectionner le code correspondant à votre **département**.

♦ CANDIDATS REDOUBLANTS et NOUVEAUX CANDIDATS

TOUS LES CANDIDATS doivent saisir intégralement tous les renseignements demandés : coordonnées, ainsi que les notes à conserver (bénéfices des années précédentes), et les diplômes de niveau 4 (Baccalauréats) ou 5 (BTS) ou de niveau universitaire pour les éventuelles demandes de dispense.

♦ IDENTITE- ADRESSE - TELEPHONE

Attention ! Ces informations seront celles qui figureront sur les convocations et les diplômes !

Mail et téléphone : indiquer obligatoirement une adresse mail et un numéro de téléphone valides. Bien veiller à signaler tout changement en cours d'année à votre gestionnaire.

♦ AUTRES DONNEES PERSONNELLES

- la communication des résultats est positionnée par défaut à « non », vous pouvez les modifier via la procédure « **Inscription > Modifier Inscription > Modifier autorisation communication résultats (Presse...)** ». Les candidats pourront modifier lors de leur validation en ligne. Cette communication de résultat peut leur permettre d'obtenir une bourse de la part d'une collectivité territoriale.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Indiquer « OUI » si le candidat a fait ou envisage de faire une demande d'aménagements aux examens. Voir la circulaire disponible en ligne prochainement sur www.ac-lyon.fr / Menu : examens et concours / rubriques: informations pratiques / Demande d'aménagement des conditions d'examen



Circulaire du 8 Décembre 2020 (BO n°47 du 10 Décembre 2020) : Toute demande d'aménagements devra impérativement être formulée **au plus tard le 17 novembre 2023** (= date de fermeture définitive du serveur d'inscription)

♦ SPECIALITE : Choisir la spécialité de MC 4 présentée + l'**option et/ou le « champ d'application »** (le cas échéant)

♦ CATEGORIES DU CANDIDAT : sélectionner votre catégorie en fonction de votre situation : ex-scolaires, ex-apprentis, ex-formation continue, expériences professionnelles 3 ans, enseignement à distance.

♦ FORMES DE PASSAGE DE L'EXAMEN

Un candidat ayant échoué à l'examen sera, aux sessions ultérieures, soumis à la même forme de passage de l'examen.

L'examen de la mention complémentaire revêt deux formes de passage : **forme globale et forme progressive**.

- **Forme globale** : le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

- **Forme progressive** : le candidat décide d'échelonner sur plusieurs sessions le passage des épreuves. Pour cela, il précise à chaque session celle qu'il souhaite présenter : **ne concerne que les candidats préparant la mention complémentaire par la voie de la formation professionnelle continue, par le biais d'un organisme de formation à distance ou au titre de leur expérience professionnelle.**

♦ ACQUIS ANTERIEURS

BENEFICES ET DISPENSES d'ÉPREUVES

- Les bénéfices et les dispenses doivent être saisis.
- La renonciation à un bénéfice de note ou une dispense d'épreuve est définitive (*Code de l'éducation*).

1- Le bénéfice

Un candidat qui se présente à la même spécialité de mention complémentaire peut conserver les notes supérieures ou égales à 10 obtenues aux épreuves ou aux sous-épreuves. La durée d'un bénéfice de notes est de 5 ans.

IMPORTANT : votre relevé de notes vous indique dans la colonne « observation » les bénéfices auxquels vous pouvez prétendre.

2- La dispense d'épreuve

La dispense d'épreuve peut être totale ou partielle. **La dispense doit être demandée sur la confirmation d'inscription et assortie de la fourniture obligatoire des justificatifs correspondants.**
Elle sera notifiée après examen du dossier par le bureau DEC2.

♦ INSCRIPTION AUX ÉPREUVES : principaux points requérant votre vigilance

BLOC DE COMPETENCES (DECRET 2020-726 du 12 juin 2020)

Il faut retenir :

Les candidats qui, au terme du calcul de la moyenne conditionnant la délivrance du diplôme, échouent à l'examen reçoivent une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences correspondant aux unités auxquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette attestation est délivrée par le recteur d'académie.

LANGUES ETRANGERES

Chaque fois que la réglementation de la spécialité l'autorisera, le candidat pourra choisir de s'inscrire à une épreuve de langue étrangère, obligatoire et/ou facultative.

Dans ce cas, il sélectionnera une langue parmi les options ouvertes sur l'académie de Lyon.

La langue facultative choisie est obligatoirement différente de la LV1.

TRAVAIL EN HAUTEUR (recommandation R408 – arrêté du 8 novembre 2012)

L'arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012) précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.

En l'absence de l'attestation de formation avant le 19 janvier 2024, les candidats ne seront pas admis à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

Par dérogation, l'attestation de formation n'est pas exigée pour les candidats qui fournissent un justificatif de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés et un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R.408 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs handicapés.



ATTESTATION DE FORMATION RELATIVE AU SECOURISME :

Pour tous les candidats de la mention complémentaire animation et gestion de projets dans le secteur sportif, la délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention d'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFMS)
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité

Annexe 1



LISTE DES PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE CONFIRMATION

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER L'ANNULATION DE LA PREINSCRIPTION

Pour tous les candidats :

- ✓ La confirmation d'inscription, que vous aurez vérifiée, datée, signée et contresignée par votre représentant légal si vous êtes mineur.
- ✓ Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport.
- ✓ Photocopie du (ou des) diplôme(s) permettant l'inscription à la mention complémentaire (de niveau V : CAP ; BEP... ou supérieur : Baccalauréat, BTS...).
- ✓ Photocopie du (ou des) diplôme(s) accordant des dispenses d'épreuves (BAC ; BTS ...).
- ✓ **Justificatif de formation et d'activité professionnelle** photocopie du contrat d'apprentissage, photocopie du contrat de travail ou du contrat de professionnalisation.
 - **2 ans** d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous êtes **titulaire d'un diplôme de niveau 3**- CAP, BEP ou supérieur : Baccalauréat, BTS, Diplôme Universitaire...
 - **5 ans** d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous n'êtes **titulaire d'aucun diplôme**.
- ✓ L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption) sont des documents obligatoires pour passer les concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

Pièces complémentaires pour :

- Candidat V.A.E.** : photocopie du relevé de notes V.A.E.
- Candidat Redoublant** : photocopie du relevé de notes de la session antérieure (en cas de conservation de bénéfices ou reports)
- Candidat Salarié** : attestation de formation professionnelle de 3 ans d'activité

Travail en Hauteur : MC 4 technicien en énergies renouvelables : Arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012). Un document plus synthétique est en ligne en rubrique « inscriptions » :

- attestation de formation relative à la réception (annexe 4), à l'utilisation et au démontage (annexe 5) des échafaudages de pied conformément à la recommandation R 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Secourisme : MC 4 animation et gestion de projets dans le secteur sportif :

L'une des attestations de formation relative au secourisme citée à la page précédente.

Cet imprimé devra être adressé, par courriel, à votre gestionnaire référent métiers (voir annuaire) pour tout changement de situation vous concernant.
Merci de bien vouloir cocher ou compléter les champs prévus à cet effet.

Diplôme préparé **MENTION COMPLEMENTAIRE niveau 4/spécialité**
.....

Catégorie du candidat : apprenti formation continue

Autre situation (préciser) :

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE / / **LIEU DE NAISSANCE**.....

NOUVELLE ADRESSE

NOUVEAU TELEPHONE

NOUVEAU MAIL@

Si DEMISSION :

Je soussigné(e)..... né(e) le/...../.....

Inscrit à l'examen de la MC 4 spécialité **DECLARE**

Renoncer à mon inscription à la session 2024 de la mention complémentaire et suis informé(e) que mon nom sera définitivement supprimé du fichier des candidats à l'examen.

Signature obligatoire.....

Autres informations utiles :

Fait à, le.....

Signature :